

**- CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2019 -  
- COMPTE RENDU -**

**PRESENTS :**

Rodrigue DESMET – Antonio DA SILVA – Chantal NYS – Patrick BOSSUT – Thérèse-Marie COUVREUR – Michel PETILLON – Annick CASTELEIN – Anne THOREZ – Claudine ZAHM – Rose-Marie BUCHET – Dany DELBECQUE – Colette DEBEUF – Claudie RIUS – Laurent WINDELS – Thierry MITTENAERE – Xavier DUQUESNE – Mustapha GUIROUS – Franck GILME – Alexandra COUSTY – Fernando ROCHA – Jaquelina FONSECA – Patrick VANDAMME – Jean-Luc WABANT – Eric ZAJDA

**PROCURATIONS :**

Thibault TELLIER donne procuration à Claudine ZAHM  
Peggy ROBERT donne procuration à Thierry MITTENAERE  
Réjane CASTEL donne procuration à Annick CASTELEIN  
Jean-Valéry MONVOISIN donne procuration à Antonio DA SILVA  
Vincent LEDOUX donne procuration à Patrick BOSSUT  
Natalie CARDON donne procuration à Claudie RIUS  
Jonathan GLIBERT donne procuration à Jaquelina FONSECA  
Louis COSYN donne procuration à Franck GILME

**SECRETAIRE :**

Jaquelina FONSECA

*Présentation de l'éphéméride*

*Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 février 2019*

**1.01- EN ATTENTE DE L'ACCORD DU SUIVANT DE LA LISTE ACTION RONCQUOISE CITOYENNE CONSEIL MUNICIPAL – ORGANISATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES – COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE – CONFERENCE INTERCOMMUNALE – DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT MUNICIPAL**

Délibération reportée

**1.02- PERSONNEL MUNICIPAL – MISE EN ŒUVRE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) – ERREUR MATERIELLE**

Après débat a été adoptée la modification de la délibération sur la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.03- PERSONNEL MUNICIPAL – LEVEE DE PRESCRIPTION QUADRIENNALE DE DEUX CREANCES DE LA CNRACL ET D'UNE CREANCE DE LA CAREL**

Après débat a été adoptée la délibération sur l'actualisation de la levée de prescription quadriennale de deux créances de la CNRACL et d'une créance de la CAREL selon le détail ci-dessous :

<b>AGENTS</b>	<b>ORGANISME</b>	<b>MONTANT</b>
1 <sup>er</sup> agent	CNRACL	2 594,73 €
2 <sup>ème</sup> agent	CNRACL	404,90 €
<b>ELU</b>	<b>ORGANISME</b>	<b>MONTANT</b>
élu	CAREL	11 225,86 €

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.4- PERSONNEL MUNICIPAL – TABLEAU DES EFFECTIFS – ACTUALISATION**

Après débat a été adoptée la délibération sur l'actualisation du tableau des effectifs du personnel municipal.

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.05- TRANSFORMATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL EN POLE DE RESSOURCES – DENOMINATION DU SITE « LA SOURCE »**

Après débat a été adoptée la délibération sur la dénomination du Pôle de ressources qui se nommera « La Source ».

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.06- BIBLIOTHEQUE ET ARTOTHEQUE – CHARTE INFORMATIQUE ET MULTIMEDIA – REGLEMENT INTERIEUR : MODIFICATION – TARIFICATION : ACTUALISATION**

Après débat a été adoptée la délibération sur les modifications apportées au règlement intérieur et sur la nouvelle tarification avec prise d'effet au 15/07/2019 selon les tableaux repris ci-après :

<b>ARTOTHEQUE</b>	
<b>TARIFS ACTUELS</b>	<b>NOUVEAU TARIF</b>
19 € pour Roncquois et Tourquennois	<b>Gratuité</b>
9,50 € pour les demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, adultes en situation de handicap et étudiants de – de 26 ans	

  

<b>LECTURE PUBLIQUE</b>	
<b>TARIFS EN VIGUEUR EXTÉRIEURS</b>	<b>NOUVEAU TARIF</b>
9 € pour l'emprunt de livres, revues, livres à écouter	<b>Tarif inchangé</b>

  

En cas de perte de la Carte de lecteur RFID	<b>20 €</b>
---	-------------

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.07- PERSONNEL MUNICIPAL – EXTENSION DES HORAIRES ET JOURS D'OUVERTURE DU POLE DE RESSOURCES – MODIFICATION DU CYCLE DE TRAVAIL DES AGENTS**

Après débat a été adoptée la délibération sur les modifications du cycle de travail des agents de la bibliothèque avec prise d'effet au 01/07/2019 soit :

- un dimanche travaillé toutes les six semaines ;
- deux jours de repos par semaine.

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.08- MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « RYTHME MA BIBLIOTHEQUE » PAR LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL) AFIN D'ACCOMPAGNER LES COMMUNES POUR L'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE HORAIRE DE LEUR BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Après débat a été adoptée la délibération sur la mise en place du dispositif « Rythme ma Bibliothèque » entre la MEL et la Ville relativement à l'accompagnement des communes pour l'amélioration de l'accessibilité horaire de leur bibliothèque municipale. Autorisation a été donnée à M. le Maire à signer la convention et tous les documents s'y rattachant.

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.09- PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LA VILLE DE RONCQ ET LA COMPAGNIE LA VIRGULE – CONVENTIONNEMENT A CONCLURE**

Après débat a été adoptée la délibération sur le partenariat culturel entre la compagnie « La Virgule » et la Ville relativement à des représentations de spectacles. Autorisation a été donnée à M. le Maire à signer la convention et tous les documents s'y rattachant.

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.10- ADHESION AU DISPOSITIF DE LA CENTRALE D'ACHAT METROPOLITAINE**

Après débat a été adoptée la délibération sur l'adhésion au dispositif de la centrale d'achat métropolitaine entre la MEL et la Ville relativement aux marchés publics. Autorisation a été donnée à M. le Maire à signer la convention et tous les documents s'y rattachant.

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.11- COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018**

Présentation du compte administratif 2018. Après débat la délibération a été adoptée.

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.12- COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018**

Présentation du compte de gestion 2018. Après débat la délibération a été adoptée.

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.13- AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE L'EXERCICE 2018**

Présentation de l'affectation de l'excédent de l'exercice 2018. Après débat la délibération a été adoptée.

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.14- BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019**

Présentation du budget supplémentaire 2019. Après débat la délibération a été adoptée.

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.15- ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT – FINANCEMENT MUNICIPAL – DEFINITION DES FORFAITS 2019**

Après débat a été adoptée la délibération sur les forfaits pour 2019 :

Forfait maternel*	<b>1.375,35 €/enfant</b> (1.374.76 € en 2018)
Forfait primaire*	<b>571,35 €/enfant</b> (589,46 €/enfant en 2018)
*élèves domiciliés à Roncq	
Elève relevant de l'accord intercommunal	<b>Forfait de 184 €/enfant</b> (inchangé)
Elève sans accord intercommunal	Aucune participation communale

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.16- CONVENTION INTERCOMMUNALE ENTRE LES VILLES DE NEUVILLE-EN-FERRAIN, RONCQ ET TOURCOING PORTANT CREATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE EN VUE DE L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION MUTUALISEE DES REPAS SCOLAIRES – AVENANT N° 6**

Après débat a été adoptée la délibération. Autorisation est donnée à Monsieur le Maire à signer l'avenant n°6

- autorisant le versement de régularisation du coût de revient de production des repas de la Ville de Tourcoing à la Ville de Roncq pour un montant de 28 406.63 €.
- autorisant le versement de la Ville de Roncq au titre de 2019 à la Ville de Tourcoing de 5 276,59 € pour la participation d'équipement.

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.17- ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE – CONVENTION DE FINANCEMENT DES OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC (O.S.P) AVEC LA SCIC KALÉIDE – CONSOLIDATION DES COMPTES POUR LA PERIODE ALLANT DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018 – AVENANT N°14**

Après débat a été adoptée la délibération sur la consolidation du financement municipal définitif : 740 000 € (période du 01.01.2018 au 31.12.2018 -reversement au profit de la SCIC KALÉIDE du résultat excédentaire de 3 910 €). Autorisation a été donnée à Monsieur le Maire à signer l'avenant 14 à la convention de financement des Obligations de Service Public.

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.18- ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE – CONVENTION DE FINANCEMENT DES OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC (O.S.P) AVEC LA SCIC KALÉIDE – FINANCEMENT PROVISIONNEL POUR 2019 – DERNIER ACOMPTE - AVENANT N°15**

Après débat a été adoptée la délibération sur le financement municipal définitif à hauteur de 718 000 € (période du 01.01.2019 au 31.12.2019 - solde de 178 000 € versé durant la 2ème quinzaine du mois de juin). Autorisation a été donnée à Monsieur le Maire à signer l'avenant 15 à la convention de financement des Obligations de Service Public.

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.19- LOCATION DE SALLES MUNICIPALES AUX PARTICULIERS, AUX ASSOCIATIONS ET AUX ENTREPRISES – ACTUALISATION DE LA TARIFICATION ET NOUVELLES DISPOSITIONS – INTEGRATION DE NOUVELLES SALLES**

Après débat a été adoptée la délibération sur les locations de salles municipales et la nouvelle tarification avec prise d'effet au 15/07/2019 selon les tableaux repris ci-après :

<b>POUR LES PARTICULIERS :</b>		
Le dispositif est réservé aux roncquois, ou enfants, ou petits-enfants de roncquois, dans le cadre de l'organisation de vins d'honneur de mariage ou d'une réception de type collation après des obsèques. La location se termine à 20 heures		
	<b>SEMAINE *</b>	<b>WEEK-END *</b>
SALLE GEORGES CATRY -place J.Jaurès-	170 €	300 €
SALLE LA MARELLE -rue J.Watteeuw-		

Pour l'organisation de réunions et/ou de séminaires ou autres animations par les :					
- <b>ENTREPRISES RONCQUOISES OU EXTERIEURES</b>					
- <b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b> (gratuité dans le cadre d'actions d'intérêt général)					
		<b>SEMAINE *</b>		<b>WEEK-END *</b>	
		ENTREPRISES RONCQUOISES ASSOCIATIONS EXTERIEURES	ENTREPRISES EXTERIEURES	ENTREPRISES RONCQUOISES ASSOCIATIONS EXTERIEURES	ENTREPRISES EXTERIEURES
SALLE JOEL BATS -rue de Lille-	60 personnes - Pas d'office-	90 €	108 €	120 €	144 €
SALLE LA MARELLE -rue J.Watteeuw-	120 personnes - Pas d'office-	170 €	204 €	300 €	360 €
SALLE GEORGES CATRY - place J.Jaurès-	200 personnes - Office-	320 €	384 €	440 €	528 €
ANCIENNES ECURIES -rue de la Latte-	100 personnes - Pas d'office-	320 €	384 €	440 €	528 €
SALLE POLYVALENTE -rue de Lille-	390/520 pers -Office-	700 €	840 €	900 €	1 080 €
SALLE DU CINEMA -rue de Lille-	140 personnes - Pas d'office-	450 €	540 €	600 €	720 €

\*prix à la journée

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.20- SERVICE A LA FAMILLE – TARIFICATION MUNICIPALE – REVISION : RESTAURATION SCOLAIRE – A.L.S.H (ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT) – CLASSES D'ENVIRONNEMENT – ACCUEILS PERISCOLAIRES – A.M.I.S (ACADEMIE MUNICIPALE D'INITIATION SPORTIVE)**

Après débat a été adoptée la délibération sur les nouvelles tarifications municipales avec prise d'effet au 01/09/2019 selon les tableaux repris ci-après :

**RESTAURATION SCOLAIRE**

Tranche	QUOTIENT FAMILIAL mensuel CAF	PRÉINSCRIT	NON PRÉINSCRIT	PRÉINSCRIT
		Prix du repas	Prix majoré (1 € supplémentaire)	Accueil PAI
1	Moins de 400 €	0,50 € *	1,50 €	0,50 €
2	De 400 € à moins de 640 €	1,60 €	2,60 €	0,80 €
3	De 640 € à moins de 860 €	2,20 €	3,20 €	0,80 €
4	De 860 € à moins de 1 150 €	2,80 €	3,80 €	0,80 €
5	De 1 150 € à moins de 1 500 €	3,30 €	4,30 €	1,00 €
6	De 1 500 € à moins de 1 700 €	3,60 €	4,60 €	1,00 €
7	De 1 700 € à moins de 1 900 €	3,70 €	4,70 €	1,00 €
8	Plus de 1 900 €	3,80 €	4,80 €	1,00 €
	Non roncquois	4,40 €	5,40 €	1,00 €

\* coût du repas : 1,26 € - participation du CCAS à hauteur de 0,76 € - reste à charge de la famille 0,50 €

**ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement)**

QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL		Contribution enfant / jour			
		Mercredi Récré'anime Ado	Mercredi Récré'anime	Mercredi Récré'anime Vacances scolaires	Mercredi Récré'anime Vacances scolaires
		½ journée sans repas	Matin avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas
1	Moins de 400 €	1,50 €	2,00 € *	3,00 €	3,50 €*
2	De 400 € à 640 €	1,65 €	3,25 €	3,30 €	4,90 €
3	De 640 € à 860 €	1,80 €	4,00 €	3,60 €	5,80 €
4	De 860 € à 1150 €	1,95 €	4,75 €	3,90 €	6,70 €
5	De 1 150 à 1 500 €	2,09 €	5,39 €	4,18 €	7,48 €
6	De 1 500 à 1 700 €	2,25 €	5,85 €	4,50 €	8,10 €
7	De 1 700 à 1 900 €	2,25 €	5,95 €	4,50 €	8,20 €
8	A partir de 1 900 €	2,25 €	6,05 €	4,50 €	8,30 €

\* dont le coût du repas 1,26 € - participation du CCAS à hauteur de 0,76 € - reste à charge de la famille 0,50 €

**Grille pour les enfants faisant l'objet d'un PAI (Plan d'Accueil Individualisé) :**

QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL		Contribution enfant PAI / jour			
		Mercredi Récré'anime Ado	Mercredi Récré'anime	Mercredi Récré'anime Vacances scolaires	Mercredi Récré'anime Vacances scolaires
		½ journée sans repas	Matin avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas
1	Moins de 400 €	1,50 €	2,00 €*	3,00 €	3,50 €*
2	De 400 € à 640 €	1,65 €	2,42 €	3,30 €	4,10 €
3	De 640 € à 860 €	1,80 €	2,60 €	3,60 €	4,40 €
4	De 860 € à 1 150 €	1,95 €	2,75 €	3,90 €	4,70 €
5	De 1 150 à 1 500 €	2,09 €	3,09 €	4,18 €	5,18 €
6	De 1 500 à 1 700 €	2,25 €	3,25 €	4,50 €	5,50 €
7	De 1 700 à 1 900 €	2,25 €	3,25 €	4,50 €	5,50 €
8	A partir de 1 900 €	2,25 €	3,25 €	4,50 €	5,50 €

\* coût du repas : 1,26 € - participation du CCAS à hauteur de 0,76 € - reste à charge de la famille 0,50 €

**CLASSE D'ENVIRONNEMENT**

CONTRIBUTION FAMILIALE ENFANT = % du coût de revient du séjour	
<b>RONCQUOIS</b>	
Inférieur à 400 €	10 %
De 400 € à 640 €	13 %
De 640 € à 860 €	16 %
De 860 € à 1 150 €	19 %
De 1 150 € à 1 500 €	22 %
De 1 500 € à 1700 €	25 %
De 1 700 à 1 900 €	
Plus de 1 900 €	
<b>NON RONCQUOIS</b>	50 %

Les élèves scolarisés en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) bénéficient de la tarification ronquoise selon le quotient familial (délibération n°15/12/2016/67 du Conseil Municipal du 15 décembre 2016).

**ACCUEILS PÉRISCOLAIRES**

PRÉINSCRIT - Tarif à la ½ heure	
<b>RONCQUOIS</b>	
Moins de 400 €	0,16 €*
De 400 € à 640 €	0,65 €
De 640 € à 860 €	0,78 €
De 860 € à 1 150 €	1,04 €
De 1 150 € à 1 500 €	1,17 €
De 1 500 € à 1 700 €	1,30 €
De 1 700 € à 1 900 €	
Plus de 1 900 €	
<b>NON RONCQUOIS</b>	
Moins de 860 €	1,50 €
De 860 € à 1 500 €	1,60 €
Plus de 1 500 €	1,70 €

\* coût de l'accueil périscolaire 0,40 € - participation du CCAS à hauteur de 0,24 € - reste à charge de la famille 0,16 €

Une majoration de 1 € par jour sera appliquée en cas de non-inscription.

Une majoration de 3 € sera appliquée pour tout retard après 18h30.

**A.M.I.S. (ACADÉMIE MUNICIPALE D'INITIATION SPORTIVE)**

QUOTIENT FAMILIAL mensuel CAF		TARIF
<b>RONCQUOIS</b>		
1	Moins de 400 €	4,54 €*
2	De 400 € à 640 €	7,57 €
3	De 640 € à 860 €	9,09 €
4	De 860 € à 1 150 €	12,12 €
5	De 1 150 à 1 500 €	13,63 €
6	De 1 500 à 1 700 €	
7	De 1 700 à 1 900 €	
8	A partir de 1 900 €	15,15 €
<b>NON RONCQUOIS</b>		<b>18,68 €</b>

\* coût de la prise en charge 6,81 € - participation du CCAS à hauteur de 2,27 € - reste à charge de la famille 4,54 €

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.21- TARIFICATION MUNICIPALE – ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE - ACTUALISATION**

Après débat a été adoptée la délibération sur la nouvelle tarification de l'école de musique selon le tableau repris ci-après :

**LES DELIBERATIONS SONT CONSULTABLES AU SECRETARIAT GENERAL AUX HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC**

QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL CAF		CONTRIBUTION ANNUELLE CURSUS 1		CONTRIBUTION ANNUELLE CURSUS Famille à partir du 3 <sup>ème</sup> membre – membres assidus (1) des asso musicales de la ville		CONTRIBUTION ANNUELLE Eveil – découverte – FM (unique) – Instru en soutien aux ensembles ou 2 <sup>ème</sup> instru - EVA		ACTIVITES PONCTUELLES Tarif au stage		LOCATION INSTRUMENT
		Roncq. <sup>(2)</sup>	Ext.	Roncq.	Ext.	Roncq. <sup>(2)</sup>	Ext.	Roncq.	Ext	
<b>1</b>	Moins de 400 €	60 €	72 €	30 €	36 €	20 €	24 €	8 €	12 €	Gratuité <sup>(3)</sup>
<b>2</b>	De 400 € à moins de 640 €	80 €	96 €	40 €	48 €	25 €	30 €	10 €	15 €	
<b>3</b>	De 640 € à moins de 860 €	100 €	120 €	50 €	60 €	30 €	36 €	12 €	18 €	
<b>4</b>	De 860 € à moins de 1150 €	120 €	144 €	60 €	72 €	35 €	42 €	15 €	22 €	
<b>5</b>	De 1150 € à moins de 1500 €	140 €	168 €	70 €	84 €	40 €	48 €	20 €	30 €	
<b>6</b>	De 1500 € à moins de 1700 €	160 €	192 €	80 €	96 €	45 €	54 €	25 €	37 €	
<b>7</b>	De 1700 à moins de 1900 €	180 €	216 €	90 €	108 €	50 €	60 €	30 €	45 €	
<b>8</b>	A partir de 1900 €	200 €	240 €	100 €	132 €	60 €	72 €	35 €	52 €	

<sup>[1]</sup> Sur présentation d'une attestation de la société musicale.

<sup>[2]</sup> Sont considérés comme roncoquois : les habitants de Roncq sur présentation d'un justificatif de domicile, les enfants scolarisés à Roncq sur présentation du certificat de scolarité de l'année N.

<sup>[3]</sup> Sous réserve de présentation d'une attestation d'assurance à l'inscription et de la production d'une facture acquittée certifiant l'entretien de l'instrument au moment de sa restitution.

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.22- PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS – FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DE FORMATION 2018 : CONSOLIDATION DES COMPTES - SUBVENTIONNEMENT 2019 : 3<sup>EME</sup> ACOMPTE**

Après débat a été adoptée la délibération sur le 3ème versement du subventionnement 2019 aux associations incluant la consolidation des frais de déplacements et de formation de l'année 2018 pour un montant total de 205 952 € dont 122 452 € pour le 3<sup>ème</sup> acompte.

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.23- PROJET DE RLPI (REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL) ARRETE PAR LE CONSEIL METROPOLITAIN – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après débat a été adoptée la délibération portant sur le projet de RLPI.

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.24- DEBAT EN CONSEIL MUNICIPAL SUR LES PROJETS DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DES COMMUNES DE AUBERS, BOIS-GRENIER, FROMELLES, LE MAISNIL ET RADINGHEM-EN-WEPPES**

Après débat a été adoptée la délibération portant sur les projets du P.L.U des communes de AUBERS, BOIS-GRENIER, FROMELLES, LE MAISNIL et RADINGHEM-EN-WEPPES.

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.25- PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES ET DU REGLEMENT DU SAGE MARQUE DEÛLE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après débat a été adoptée la délibération portant sur l'approbation du règlement du SAGE MARQUE DEÛLE.

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.26- RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE ACCESSIBILITE – ANNEE 2018 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Présentation du rapport annuel de la commission d'accessibilité – année 2018.

-PAS D'OBSERVATIONS DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE-

=> *Métropole Européenne de Lille (MEL) : rapport annuel de la Commission Intercommunale pour l'accessibilité 2017.*

*Arrêté/Décision du Maire pris par délégation du Conseil Municipal depuis sa dernière séance du 4 février 2019 : 47*

Levée de séance à 20h35  
RD/FV/MV/AC – le 31 mai 2019